

438232-2026 - Mise en concurrence

France – Services d'assurance de véhicules à moteur – Assurances flotte automobile pour les besoins du SIDEN-SIAN et ses régions Noréade

OJ S 120/2026 25/06/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: NOREADE SIDEN-SIAN

Adresse électronique: marches@noreade.fr

Activité de l'entité adjudicatrice: Activités liées à l'eau

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Assurances flotte automobile pour les besoins du SIDEN-SIAN et ses régions Noréade

Description: Assurances flotte automobile pour les besoins du SIDEN-SIAN et ses régions Noréade

Identifiant de la procédure: d0cf0995-2480-4c74-949c-993dba3561a9

Identifiant interne: 26 D 23 SP-FP

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

2.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Siège du SIDEN SIAN et ses Régions Noréade et les centres d'exploitation

Ville: Wasquehal Cedex

Code postal: 59443

Subdivision pays (NUTS): Nord (FRE11)

Pays: France

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 1 200 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 1 600 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Il s'agit d'un Accord-cadre mono-attributaire à bons de Commande. Il est conclu à prix global et forfaitaire L'accord-cadre est conclu sans montant minimum avec un maximum de 1 600 000 € HT. Au-delà de ce plafond, ledit accord cadre aura épuisé ses effets. A titre indicatif, le montant estimé annuel est de : 300 000 € HT (montant non contractuel). 2) Des prestations supplémentaires éventuelles s'ajoutant à la solution de base ; PSE 1 OBLIGATOIRE : Matériels et marchandises transportés PSE 2 OBLIGATOIRE : Garanties conducteur PSE 3 FACULTATIVE : Plan de prévention Sous

peine de rejet de l'offre, les candidats doivent impérativement répondre à toutes prestations supplémentaires éventuelles, sauf s'il est expressément fait mention de son caractère facultatif. En l'absence de mention, le caractère obligatoire est présumé. 3) – Structuration des demandes / réserves / exigences minimales L'acte d'engagement et le cahier des clauses techniques particulières complétés par leurs annexes constituent les demandes formulées par l'acheteur pour le marché. Le soumissionnaire doit proposer une offre globale répondant aux demandes formulées. Du fait de la spécificité des marchés publics d'assurances, le soumissionnaire peut proposer des réserves dès l'instant qu'elle répond aux exigences minimales ci-dessous. Flotte véhicules et risques annexes : Le candidat doit respecter la structuration des garanties, la catégorie du véhicule ainsi que le montant des franchises dommages tous accidents. Dans tous les cas, l'assureur indique au moyen de la fiche de réserves les caractéristiques de son offre. Il liste avec précision les réserves appliquées ou joint son projet de contrat. A défaut de respecter les exigences ci-avant, l'offre sera considérée comme irrégulière.

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Assurances flotte automobile pour les besoins du SIDEN-SIAN et ses régies Noréade

Description: Assurances flotte automobile pour les besoins du SIDEN-SIAN et ses régies Noréade

Identifiant interne: 26 D 23 SP-FP

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

Options:

Description des options: Le marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2027 à 00h00. Il sera reconductible 3 fois un an sur décision express du SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade. La reconduction interviendra par courrier adressé au titulaire au moins deux mois avant le terme de la période annuelle en cours.

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Le Siège du SIDEN SIAN et ses Régies Noréade et les centres d'exploitation

Ville: Wasquehal Cedex

Code postal: 59443

Subdivision pays (NUTS): Nord (FRE11)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 12 Mois

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.5. Valeur

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Il s'agit d'un Accord-cadre mono-attributaire à bons de Commande. Il est conclu à prix global et forfaitaire L'accord-cadre est conclu sans montant minimum avec un maximum de 1 600 000 Euros HT. Au-delà de ce plafond, ledit accord cadre aura épuisé ses effets. A titre indicatif, le montant estimé annuel est de : 300 000 Euros HT (montant non contractuel). 2) Des prestations supplémentaires éventuelles s'ajoutant à la solution de base ; PSE 1 OBLIGATOIRE : Matériels et marchandises transportés PSE 2 OBLIGATOIRE : Garanties conducteur PSE 3 FACULTATIVE : Plan de prévention Sous peine de rejet de l'offre, les candidats doivent impérativement répondre à toutes prestations supplémentaires éventuelles, sauf s'il est expressément fait mention de son caractère facultatif. En l'absence de mention, le caractère obligatoire est présumé. 3) - Structuration des demandes / réserves / exigences minimales L'acte d'engagement et le cahier des clauses techniques particulières complétés par leurs annexes constituent les demandes formulées par l'acheteur pour le marché. Le soumissionnaire doit proposer une offre globale répondant aux demandes formulées. Du fait de la spécificité des marchés publics d'assurances, le soumissionnaire peut proposer des réserves dès l'instant qu'elle répond aux exigences minimales ci-dessous. Flotte véhicules et risques annexes : Le candidat doit respecter la structuration des garanties, la catégorie du véhicule ainsi que le montant des franchises dommages tous accidents. Dans tous les cas, l'assureur indique au moyen de la fiche de réserves les caractéristiques de son offre. Il liste avec précision les réserves appliquées ou joint son projet de contrat. A défaut de respecter les exigences ci-avant, l'offre sera considérée comme irrégulière.

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: une lettre de candidature, établie sur imprimé (DC1 version du 1er avril 2019 ou équivalent), : (*) - il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1- Un intermédiaire ne peut se présenter seul. - l'imprimé DC2, (DC2 version du 1er avril 2019 ou équivalent) : complété fourni par : o chaque organisme porteur du risque ; o tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 - La justification de l'agrément (organisme porteur du risque - indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et l'enregistrement ORIAS (intermédiaire - indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) - l'imprimé DC4, (DC4 version du 1er avril 2019 ou équivalent) Les formulaires DC1, DC2 et le DC4 joints au dossier ou téléchargeables sur le portail du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels - bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: - Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque : Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe du règlement de consultation). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. - Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque) PRECISIONS : Pour tout porteur de risque non établi en France, les mêmes pièces seront exigées (attestations équivalentes délivrées dans le pays d'origine), ainsi que la justification de l'agrément du pays d'origine en cas d'intervention dans le cadre de la libre prestation de service et la justification du reversement des taxes d'assurances correspondantes. Les candidats établis à l'étranger produiront les extraits du registre pertinent, les certificats établis par les administrations et organismes de son pays d'origine et traduits en français. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5, R 2143-7 à R 2143-10 et R 2143-16 ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine.

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Prix des prestations Sous -critère 1.1 : 50% pour la part de la cotisation Sous-critère 1.2 : 5% pour la part de l'indexation

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 55

Critère:

Type: Qualité

Description: Valeur technique de l'offre Sous -critère 2.1 : 10% pour l'étendues des garanties Sous -critère 2.2 : 10% pour l'impact des modifications sur le montant des franchises Sous -critère 2.3 : 10% pour l'impact des modifications sur le montant des garanties Sous -critère 2.4 : 5% pour la gestion Sous -critère 2.5 : 5% pour la priorité des textes

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40

Critère:

Type: Qualité

Description: critère « Environnemental, Social et Economique » appliqué à l'exécution des prestations

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_xgWpwkelac

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_xgWpwkelac

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 10/08/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Code de l'obligation d'exécution

Facturation électronique: Requise

Arrangement financier: Le financement se fera par les budgets eau, assainissement et principal de SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade. Le règlement s'effectuera par mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement sera celui en vigueur à la date du paiement. Il débutera à compter de la réception par le Maître d'œuvre de la demande d'acompte mensuel ou du Décompte Général Définitif établi et transmis par l'Entrepreneur. Intérêts moratoires : tout dépassement des délais contractuels et légaux de paiement constitue un retard de paiement donnant lieu à versement d'intérêts moratoires Le montant sera calculé conformément aux décrets n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans la commande publique et au décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du code de la commande publique.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Lille

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1)Référé précontractuel (article L. 551-1 du Code de Justice Administrative), la requête devant être introduite avant la conclusion du contrat. 2)Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée, et avant la conclusion du contrat pour les candidats évincés. 3) Référé contractuel (article L. 551-13 du Code de Justice Administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat). 4) Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu

par la décision du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation, n° 291545) par tout candidat évincé, assorti, le cas échéant de conclusion du marché. 5)
Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative), dans les deux mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: NOREADE SIDEN-SIAN
Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: NOREADE SIDEN-SIAN
Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: NOREADE SIDEN-SIAN
Organisation qui traite les offres: NOREADE SIDEN-SIAN

8. Organisations

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Administratif de Lille
Numéro d'enregistrement: 17590003400026
Adresse postale: 143 rue Jacquemars-Giélée
Ville: Lille cedex
Code postal: 59014
Subdivision pays (NUTS): Nord (FRE11)
Pays: France
Adresse électronique: greffe.ta-lille@juradm.fr
Téléphone: +33 320631300
Télécopieur: +33 320631347

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

8.1. ORG-0001

Nom officiel: NOREADE SIDEN-SIAN
Numéro d'enregistrement: 20001759800034
Adresse postale: 23 avenue de la Marne CS 90101
Ville: Wasquehal cedex
Code postal: 59443
Subdivision pays (NUTS): Nord (FRE11)
Pays: France
Adresse électronique: marches@noreade.fr
Téléphone: +33 320664423
Télécopieur: +33 320664454
Adresse URL pour l'échange d'informations: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_xgWpwkelac
Profil de l'acheteur: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 2912d360-10b3-4d28-9f8b-522db8ce2358 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 17

Date d'envoi de l'avis: 24/06/2026 15:36:17 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 438232-2026

Numéro de publication au JO S: 120/2026

Date de publication: 25/06/2026